

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POST-RECENSEMENT

Madame, Monsieur,

Félicitations, vous venez d'effectuer votre recensement, qui constitue la deuxième étape de votre parcours de citoyenneté ! Vous trouverez ci-après quelques conseils à suivre pour faciliter la suite de votre parcours.

**Attestation de recensement : à conserver précieusement**

L'agent de la mairie vous a remis votre attestation de recensement. Entre 16 et 18 ans, elle est considérée, dans le cadre d'une inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, comme **justificatif de régularité vis-à-vis des obligations du service national**.

*Aussi, vous devez conserver précieusement cette attestation de recensement.*

**Convocation à la JDC : rendez-vous sur [majdc.fr](http://majdc.fr)**

Si vous avez effectué votre recensement dans les délais légaux, à savoir dans **les trois mois suivants votre 16<sup>ème</sup> anniversaire**, votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté interviendra **environ 15 mois après votre recensement**. Vous n'avez aucune démarche supplémentaire à accomplir.

Par ailleurs, vous êtes inscrit sur les **listes électorales** de votre Commune si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



Lors de votre recensement, avez-vous donné votre adresse postale, votre numéro de téléphone et une adresse mail valide et consultée régulièrement ? Si tel n'est pas le cas, vous risquez de ne pas recevoir votre convocation.

**Ainsi, vous devez impérativement faire part au Centre du Service national et de la Jeunesse de Varcès de tout changement d'état civil ou d'adresse.**

**Par ailleurs, la participation à la JDC est nécessaire pour l'inscription à des concours ou encore pour le permis de conduire.**



# L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



J'ai entre 16 et 25 ans



Je m'inscris en quelques clics



Je m'informe de A à Z



Vous recevrez une notification vous invitant à créer votre compte sur l'espace jeune du site majdc.fr. Nous vous invitons à le créer au moins **quatre mois après votre recensement**, délais incompressible lié à la périodicité d'envoi des listes par la mairie et à la prise en compte par nos services.

Grâce à majdc.fr, vous pourrez ainsi :

- ✓ demander une attestation provisoire si vous avez besoin d'un tel justificatif rapidement
- ✓ retrouver toutes les informations relatives à votre JDC
- ✓ télécharger votre convocation
- ✓ changer la date de votre JDC
- ✓ signaler un changement d'adresse ou d'état civil
- ✓ demander une exemption
- ✓ télécharger votre attestation
- ✓ échanger avec nous.



## Qu'est-ce que la Journée Défense et Citoyenneté ?

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix. C'est pour vous une occasion unique de rencontre avec la communauté militaire. Vous pourrez ainsi découvrir les multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, que la Défense propose aujourd'hui.

Ce sont donc des opportunités professionnelles qui vous sont offertes, mais également des opportunités d'aide spécifique. Si vous êtes en difficulté, vous pourrez, si vous le souhaitez, être orienté vers des structures d'aide adaptées à vos besoins.

Centre du Service national et de la Jeunesse de Varcès

Quartier de Reynies

BP 08

38760 Varcès-Allières-et-Risset

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h au 09.70.84.51.51

csnj-varces-jdc.trait.fct@intradef.gouv.fr



Armées Jeunesse



@armees.jeunesse